



AFFECTATION - LIEU DE SCOLARISATION

L'inscription s'effectue auprès d'une filière de formation et non d'une école en particulier.
L'école d'attribution de votre enfant se fait sur la base de la carte scolaire cantonale définie en fonction du lieu de domicile, du profil scolaire (choix d'options) et des places disponibles.

L'affectation d'un élève à un établissement est une mesure organisationnelle et n'est pas sujette à recours.

Une demande d'affectation particulière peut être faite uniquement en cas de force majeure pour les justes motifs suivants :

- Situation de handicap confirmé par la DGES II (secteur en charge des élèves à besoins spécifiques)
- Harcèlement avéré confirmé par l'école de provenance
- Déménagement justifié par une attestation de l'OCPM
- Maladie importante imposant un déplacement court justifié par la certificat d'un spécialiste.

Délai pour effectuer la demande : **30 avril** de l'année scolaire en cours.

Les demandes devront être adressées par e-mail aux adresses suivantes en fonction du groupe de filière de destinations :

Ecole de culture générale : coregeo-ecg@etat.ge.ch

CFP Commerce : coregeo-commerce@etat.ge.ch

Afin que les demandes soient traitées, veuillez **joindre les justificatifs**.